

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Âge Scolaire

Nom de l'élève: _____

Date de Réunion de l'Équipe PEI

(mo/jr/an): _____

Date d'application du PEI (Date prévue pour le début des services et programmes): _____

Durée prévue des services et programmes: _____

Date de

Naissance: _____

Âge: _____

Niveau

scolaire: _____

Année prévue pour l'obtention du

diplôme :

Organisme d'Enseignement Local

(OEL): _____

Pays de résidence: _____

Nom et adresse du parent/gardien/foyer nourricier:

Tél. (Domicile): _____

Tél. (Bureau): _____

Autre Information: _____

L'OEL et le parent ont accepté de faire les modifications suivantes au PEI sans convoquer une réunion du PEI, comme suit :

--

Date de Révision	Participants/Rôles	Sections amendées du PEI

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

ÉQUIPE ET SIGNATURES DU PEI

L'équipe du Programme d'enseignement individualisé adopte les décisions concernant le programme et le placement de l'élève. Les parents de l'élève, le Professeur d'éducation spéciale de l'élève, et un représentant de l'organisme d'enseignement local sont les membres obligatoires de cette équipe. La signature figurant sur ce PEI documente la présence, et ne constitue pas un accord.

Rôle	Nom Imprimé	Signature
Parent/Gardien/Foyer Nourricier		
Parent/Gardien/Foyer Nourricier		
Élève*		
Professeur d'Enseignement Régulier**		
Professeur d'Éducation Spéciale		
Représentant de l'organisme d'enseignement local		
Représentant de carrière et d'Enseignement technique***		
Représentant de l'agence communautaire		
Professeur d'élèves doués****		

* L'équipe du PEI doit inviter l'élève si les services de transition sont planifiés ou si les parents choisissent de faire participer l'élève.

** Si l'élève est, ou peut être en train de participer dans le cadre de l'enseignement régulier

*** Tel que déterminé par l'OEL et selon les besoins pour des services de transition et autres services communautaires

**** Un professeur d'élèves doués est obligatoire lorsqu'un PEI est rédigé pour un élève souffrant d'un trouble et qui est également doué.

L'un des individus susmentionnés doit pouvoir analyser les implications pédagogiques de tous les résultats d'évaluation.

Opinion écrite reçue des membres suivants:

Transfert de droits à l'âge de la majorité

Aux fins d'enseignement, l'âge de la majorité est atteint en Pennsylvanie lorsque l'individu atteint l'âge de 21 ans. De même, et selon la Loi sur l'enseignement des personnes ayant un handicap, l'âge de la majorité pour les élèves ayant un handicap est de 21 ans.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

AVIS SUR LES MESURES DE PROTECTION PROCÉDURALE

J'ai reçu une copie de l'*Avis sur les mesures de protection procédurale* pendant cette année scolaire. L'*Avis sur les mesures de protection procédurale* renseigne sur mes droits, de même que sur le processus de désaccord avec le PEI. L'école m'a informé sur la personne que je dois contacter pour plus de renseignements.

Signature du parent/gardien/foyer
nourricier:

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

I. CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES PAR L'ÉQUIPE DU PEI AVANT L'ÉLABORATION DU PEI. TOUS FACTEURS COCHÉS "OUI" DOIVENT ÊTRE ABORDÉS DANS LE PEI.

L'élève est-il aveugle ou malvoyant ?

 Oui

Le PEI doit inclure une description de l'enseignement en Braille et l'usage de Braille à moins que l'équipe du PEI ne détermine, après une évaluation des aptitudes de l'élève à lire et à écrire, de ses besoins, et des supports appropriés à la lecture et à l'écriture (y compris une évaluation des futurs besoins de l'élève en enseignement Braille ou l'usage de Braille), que l'enseignement en Braille ou l'usage de Braille est inapproprié pour l'élève.

 Non

L'élève est-il sourd ou malentendant ?

 Oui

Le PEI doit inclure un plan de communication pour aborder ce qui suit : le langage et les besoins de communication ; les occasions pour des communications directes avec des homologues et le personnel professionnel dans le langage de l'élève et le mode de communication ; niveau académique; tous les besoins, y compris les occasions pour l'enseignement direct dans le langage de l'élève et le mode de communication ; et les mécanismes de technologie assistive et services. Indiquez dans quelle section du PEI ces considérations sont abordées. Le Plan de communication doit être complété et est disponible sur le site www.pattan.net

 No

L'élève a-t-il des besoins de communication ?

 Oui

Les besoins de l'élève doivent être abordés dans le PEI (c'est-à-dire, niveaux académiques, enseignement spécialement conçu (SDI), objectifs annuels, etc.)

 Non

L'élève a-t-il besoin de mécanismes de technologie assistive et/ou de services?

 Oui

Les besoins de l'élève doivent être abordés dans le PEI (c'est-à-dire niveaux actuels, enseignement spécialement conçu, objectifs annuels, etc.)

 Non

L'élève a-t-il une connaissance limitée de l'anglais ?

 Oui

L'équipe du PEI doit aborder le langage et les besoins de l'élève ainsi que la relation de ces besoins avec le PEI.

 Non

L'élève démontre-t-il un comportement ors qui nuisent à son apprentissage celui des autres ?

 Oui

L'équipe du PEI doit élaborer un plan de soutien pour le comportement positif, fondé sur une évaluation fonctionnelle du comportement et qui utilise des techniques de comportement positif. Les résultats de l'évaluation fonctionnelle du comportement peuvent être cités à la section du PEI dans les niveaux académiques à l'aide d'un plan clair et quantifiable pour aborder le comportement dans les sections Objectifs et Enseignement spécialement conçu du PEI ou dans le Plan de soutien pour un comportement positif si celui-ci est un document distinct annexé au PEI. Un plan de soutien pour un comportement positif et un formulaire d'évaluation fonctionnelle du comportement sont disponibles sur le site www.pattan.net

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

Non

Autre (Préciser):

II. NIVEAUX ACADÉMIQUES DE PERFORMANCE ACADÉMIQUE ET RENDEMENT FONCTIONNEL

Incluez les renseignements suivants concernant l'élève:

- Niveaux académiques de performance académique (par exemple, l'évaluation la plus récente de l'élève, les résultats des évaluations formatives, de transition et axées sur un curriculum, l'avancement vers les objectifs actuels)
- Niveaux académiques (par exemple, les résultats de l'évaluation fonctionnelle du comportement, les résultats de l'évaluation écologique, l'avancement vers les objectifs actuels)
- Niveaux académiques concernant les objectifs de transition postsecondaire actuels si l'élève a 14 ans ou moins si l'équipe du PEI le juge approprié (par exemple, les résultats des évaluations formatives, de transition et axées sur un curriculum, l'avancement vers les objectifs actuels)
- Inquiétudes des parents concernant le renforcement de l'enseignement de l'élève
- L'influence du handicap de l'élève sur sa participation et son avancement dans le curriculum d'enseignement général
- Points forts
- Besoins académiques, développementaux et fonctionnels concernant le handicap de l'élève

III. SERVICES DE TRANSITION - Ceci est obligatoire pour les élèves de 14 ans ou moins si l'équipe du PEI le juge approprié. Si l'élève n'assiste pas à la réunion du PEI, l'école doit prendre d'autres mesures pour garantir que les préférences et intérêts de l'élève soient pris en compte. Les services de transition représentent un ensemble d'activités coordonnées pour un élève souffrant d'un trouble et qui est conçu au sein d'un processus axé sur les résultats et orienté vers l'amélioration du rendement académique et fonctionnel de l'élève souffrant d'un trouble afin de faciliter sa transition des activités scolaires aux activités post-scolaires, y compris l'enseignement post-secondaire, la formation professionnelle, l'emploi intégré (y compris l'emploi assisté), l'enseignement continu et l'enseignement des adultes, les services aux adultes, la vie autonome, ou la participation communautaire qui est fondée sur les besoins individuels de l'élève considérant ses points forts, ses préférences et ses intérêts.

OBJECTIFS POST-SCOLAIRES - Considérant l'évaluation selon l'âge, définissez et estimez les objectifs post-secondaires appropriés et mesurables qui abordent l'enseignement et la formation, l'emploi, et selon le cas, la vie autonome. Dans chaque section, énumérez les services/activités et les cours qui renforcent cet objectif. Incluez pour chacun des services et activités le lieu, la périodicité, la date prévue pour le début, la durée prévue, et la personne ou l'institution responsable.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

Pour les élèves dans les centres de carrière et technologie, le code CIP :

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

Enseignement post-secondaire et Objectif de formation:					Objectif annuel mesurable Oui/Non (Document à la section V)
Programme d'études:					
Service/Activité	Lieu	Périodicité	Date prévue pour le début	Durée prévue	Personnes/Institution Responsable
Objectif de l'emploi :					Objectif annuel mesurable Oui/Non (Document à la section V)
Programme d'études :					
Service/Activité	Lieu	Périodicité	Date prévue pour le début	Durée prévue	Personnes/Institution Responsable
Objectif pour une vie autonome, le cas échéant:					Objectif annuel mesurable Oui/Non (Document à la section V)
Programmes d'études:					
Service/Activité	Lieu	Périodicité	Date prévue pour le début	Durée prévue	Personnes/L'institution Responsable

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

IV. PARTICIPATION AUX ÉVALUATIONS LOCALES ET DE L'ÉTAT

Instructions pour les équipes PEI:

SVP sélectionner l'option d'évaluation appropriée. Pour informations sur l'hébergement pour les examens, voir la section « Accommodations Guidelines » disponible sur www.education.state.pa.us.

Évaluations de l'État

Non-évalué

L'état n'administre aucune évaluation au niveau de cet étudiant.

PSSA (Mathématiques disponibles de la 3^{ème} à la 8^{ème} année; Sciences disponibles de la 4^{ème} à la 8^{ème} année; Lecture disponible de la 3^{ème} à la 8^{ème} année; Écriture disponible de la 5^{ème} à la 8^{ème} année; et ELA*)

Matière évaluée	Sans hébergement	Avec hébergement	Hébergement à fournir
Mathématiques			
Sciences			
Lecture			
Écriture			
ELA*			

*ELA remplacera les PSSA pour l'Écriture et la Lecture en 2013-2014 pour les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} année.

*ELA remplacera les PSSA pour l'Écriture et la Lecture en 2014-2015 pour les 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} année.

Examen Keystone (Disponible quand l'étudiant a complété le cours/la matière; et remplace les PSSA au niveau secondaire)

Matière évaluée	Sans hébergement	Avec hébergement	Hébergement à fournir
Algèbre1			
Littérature			
Biologie			
Composition*			

*Composition sera disponible en 2014-2015 sous forme d'examen de fin de cours.

PASA (Disponibles de la 3^{ème} à la 8^{ème} année, 11^{ème} année pour Lecture et Mathématiques; 4^{ème}, 8^{ème}, et 11^{ème} année pour les Sciences)

L'étudiant participera au PASA.

Expliquer pourquoi l'étudiant ne participera pas au PSSA ou à l'examen Keystone pour Lecture/Littérature, Mathématiques/Algèbre 1, Sciences/Biologie, et Composition:

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

Expliquer pourquoi le PASA est approprié :

Déterminer la façon dont les résultats de l'étudiant sur le PASA seront documentés.

Vidéo (méthode préférée)

Notes narratives écrites (requiert d'abord une approbation en accord avec le guide PDE)

Évaluations locales

Aucune évaluation locale n'est administrée au niveau scolaire de cet étudiant; OU

L'étudiant participera aux évaluations locales sans hébergement; OU

L'étudiant participera aux évaluations locales, et nécessitera les besoins d'hébergement suivants; OU

L'étudiant fera une évaluation locale alternative.

Expliquer pourquoi l'étudiant ne peut pas participer à l'évaluation locale normale :

Expliquer pourquoi l'évaluation locale alternative est appropriée :

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

V. OBJECTIFS - Incluez, le cas échéant, les objectifs académiques et fonctionnels. Utilisez, selon le cas, autant de copies de cette page pour bien planifier. L'enseignement spécialement conçu peut figurer avec chaque objectif ou non à la section VI.

Les résultats d'apprentissage à court terme sont requis des élèves qui sont doués. Les résultats d'apprentissage à court terme pour le Programme de l'élève doué peuvent figurer sous les rubriques Objectifs ou sous celle des Objectifs à court terme.

OBJECTIF ANNUEL MESURABLE Notez : l'état, le nom, le comportement, et les critères (Veuillez consulter le PEI annoté pour la description de ces composants)	Décrivez COMMENT l'avancement de l'élève pour atteindre ce but sera évalué	Décrivez QUAND les rapports périodiques sur l'avancement seront transmis aux parents	Rapport d'avancement

OBJECTIFS À COURT TERME - Obligatoires pour les élèves ayant un handicap et qui subissent d'autres évaluations conformément à d'autres normes de rendement (PASA).

Objectifs à court terme / Repères

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

VI. ÉDUCATION SPÉCIALE / SERVICES CONNEXES / AIDES ET SERVICES SUPPLÉMENTAIRES / MODIFICATIONS DU PROGRAMME - Précisez, le cas échéant, les services et activités périscolaires et non académiques.

A. MODIFICATIONS DU PROGRAMME et ENSEIGNEMENT SPÉCIALEMENT CONÇU (SDI)

- SDI peut figurer avec chaque objectif ou dans le tableau suivant.
- Notez les aides et services supplémentaires, le cas échéant.
- Pour un élève ayant un handicap et qui est doué, SDI doit également inclure les adaptations, arrangements, ou modifications du curriculum d'enseignement général, le cas échéant pour un élève ayant un handicap.

<i>Modifications et SDI</i>	<i>Lieu</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Date prévue pour le début</i>	<i>Durée prévue</i>

B. SERVICES CONNEXES - Citez les services nécessaires à l'élève pour qu'il profite de son programme d'enseignement spécial.

<i>Service</i>	<i>Lieu</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Date prévue pour le début</i>	<i>Durée prévu</i>

C. SOUTIEN POUR LE PERSONNEL SCOLAIRE - Citez les membres du personnel qui recevront le soutien nécessaire à l'application du PEI de l'élève.

<i>Personnel scolaire qui recevra le soutien</i>	<i>Soutien</i>	<i>Lieu</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Date prévue pour le début</i>	<i>Durée prévue</i>

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

D. SERVICE DE SOUTIEN EN DON POUR UN ÉLÈVE IDENTIFIÉ COMME DOUÉ ET QUI EST AUSSI UN ÉLÈVE AYANT UN HANDICAP. - Les services de soutien sont requis pour aider un élève doué à tirer profit de l'enseignement pour les doués (par exemple, services psychologiques, conseils aux parents et enseignement, services d'orientation, transport vers et à partir des programmes pour élèves doués aux salles de classe dans les édifices, que le district scolaire effectue).

<i>Service de soutien</i>	
<i>Service de soutien</i>	
<i>Service de soutien</i>	

E. ANNÉE SCOLAIRE PROLONGÉE (ASP) - L'équipe du PEI a examiné et discuté des services ASP, et a décidé que :

L'élève est éligible pour ASP, selon les renseignements ou données suivantes examinées par l'équipe du PEI :

OU

À la date de ce PEI, l'élève n'est pas éligible pour une ASP selon les renseignements ou données suivantes examinées par l'équipe du PEI :

Les objectifs annuels et, le cas échéant, les objectifs à court terme de ce PEI qui seront abordés dans le Programme ASP de l'élève ASP sont :

Si l'équipe du PEI a décidé que l'ASP est adéquat, veuillez compléter ce qui suit :

<i>Service ASP à fournir</i>	<i>Lieu</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Date prévue pour le début</i>	<i>Durée prévu</i>

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

VII. PLACEMENT SCOLAIRE

A. QUESTIONS POUR L'ÉQUIPE DU PEI - Les questions suivantes doivent être analysées et discutées par l'équipe du PEI avant de fournir les explications sur la participation des élèves sans handicap.

Il incombe à chaque institution publique de garantir que, dans la mesure du possible, les élèves ayant un handicap, y compris ceux dans les établissements publics ou privés, ou d'autres soins, soient instruits avec des élèves n'ayant aucun handicap. Les classes spéciales, l'enseignement isolé ou tout autre retrait d'élèves ayant un handicap de l'environnement éducatif général ne se produisent que lorsque la nature ou la sévérité du handicap est telle que l'enseignement dans les classes d'enseignement général, MÊME AVEC l'usage des aides et services supplémentaires, ne peut pas s'effectuer de manière satisfaisante.

- Quels sont les services et aides supplémentaires considérés ? Quels services et aides supplémentaires étaient rejetés ? Expliquez pourquoi les aides et services supplémentaires permettront ou non à l'élève de progresser vers les objectifs (si c'est le cas) dans ce PEI de la classe d'enseignement général.
- Quels bénéfices sont accordés dans la classe d'enseignement général avec les aides et services supplémentaires par opposition aux bénéfices fournis dans la classe d'éducation spéciale ?
- Quels effets potentiellement bénéfiques ou nocifs peuvent être envisagés sur l'élève ayant un handicap ou sur les autres élèves dans la classe, même avec les aides et services supplémentaires ?
- Dans quelle mesure, l'élève participera-t-il avec ses camarades non handicapés dans des activités périscolaires ou d'autres activités non académiques ?

Explication de la mesure où l'élève ne participera avec des élèves sans handicap dans la classe d'enseignement général :

Explication de la mesure où l'élève ne participera avec des élèves sans handicap dans le curriculum d'enseignement général :

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

B. Type de soutien

1. Nombre de soutiens à l'éducation spéciale

- Itinérant : soutiens et services à l'éducation spéciale fournis par le personnel de l'éducation spéciale pour 20% ou moins du jour de classe
- Supplémentaire : soutiens et services à l'éducation spéciale fournis par le personnel de l'éducation spéciale pour plus de 20% du jour mais moins de 80% du jour de classe
- Plein temps : soutiens et services à l'éducation spéciale fournis par le personnel de l'éducation spéciale pour 80% ou plus du jour de classe

2. Type de soutiens à l'éducation spéciale

- Soutien autistique
- Soutien aux aveugles et malvoyants
- Soutien aux sourds et malentendants
- Soutien affectif
- Soutien pédagogique
- Soutien aux connaissances pratiques
- Soutien aux handicaps multiples
- Soutien physique
- Soutien au discours et langage

C. Lieu du programme de l'élève

Nom du district scolaire où le PEI sera mis en œuvre: _____

Nom de l'édifice scolaire où le PEI sera mis en œuvre: _____

Cette école est-elle l'école de quartier de l'élève (c'est-à-dire, l'école que l'élève fréquenterait s'il/si elle n'avait pas un PEI) ?

- Oui
- Non. Si la réponse est "non" choisissez-en la raison.
 - Les soutiens et services à l'éducation spéciale requis dans le PEI de l'élève ne peuvent être fournis dans l'école de quartier
 - Autre. Veuillez expliquer :

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

VIII. RAPPORT PENNDATA: Milieu Scolaire (Complétez la Section A ou B; Choisissez un seul milieu scolaire)

Pour estimer le pourcentage de temps dans la salle de classe régulière, divisez le nombre d'heures que l'élève passe dans la salle de classe régulière par le total d'heures dans un jour de classe (y compris la pause déjeuner, la récréation, et les périodes d'études). Le résultat est ensuite multiplié par 100.

SECTION A: Pour les Élèves Instruits dans des Édifices Scolaires avec des camarades non handicapés - Indiquez le pourcentage de temps de cet élève dans la salle de classe régulière :

Le temps passé en dehors de la salle de classe régulière à recevoir les services n'ayant aucun rapport avec le handicap de l'élève (par exemple, temps pour services ESL reçus) doit être considéré comme temps passé dans la salle de classe régulière. Le temps éducatif passé dans des cadres communautaires appropriés selon l'âge qui comprennent des individus avec et sans handicap, tels que campus universitaires ou sites de formation professionnelle, doit être comme du temps passé dans la salle de classe régulière.

Estimation pour cet élève:

Colonne 1	Colonne 2	Estimation	Indiquez le pourcentage	Type de pourcentage
Total d'heures que l'élève passe dans la salle de classe régulière par jour	Total d'heures dans un jour de classe normal (y compris la pause déjeuner, la récréation et les périodes d'études)	(Heures dans une salle de classe régulière ÷ Heures dans le jour de classe) x 100 = % (Colonne 1 ÷ Colonne 2) x 100 = %	Section A: Le pourcentage de temps que l'élève passe dans la salle de classe régulière:	Utilisant le résultat de l'estimation - choisissez le type de pourcentage approprié
			_____ % du jour	<input type="checkbox"/> Dans la salle de classe régulière 80% ou plus du jour <input type="checkbox"/> Dans la salle de classe régulière 79-40% du jour <input type="checkbox"/> Dans la salle de classe régulière Moins de 40% du jour

SECTION B: Cette section requise uniquement des élèves instruits EN DEHORS des édifices scolaires réguliers pour plus de 50% du jour - select et Indiquez le Nom de l'École ou Établissement sur la ligne correspondant au choix approprié : (Si un élève passe moins de 50% du jour dans l'un de ces lieux, l'équipe du PEI doit faire l'estimation à la section A)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> École privée approuvée (Non Résidentielle) _____
<input type="checkbox"/> École privée approuvée (Résidentielle) _____
<input type="checkbox"/> Autre Établissement privé (Non Résidentiel) _____
<input type="checkbox"/> Autre Établissement privé (Résidentiel) _____
<input type="checkbox"/> Autre Établissement public (Résidentiel) _____ | <input type="checkbox"/> Autre Établissement public (Non Résidentiel) _____
<input type="checkbox"/> Hôpital/Confiné à la maison _____
<input type="checkbox"/> Établissement correctionnel _____
<input type="checkbox"/> Établissement hors État _____
<input type="checkbox"/> Enseignement fait à domicile _____ |
|---|--|

EXEMPLES pour la Section A: Comment estimer le PennData - Pourcentages de milieux scolaires

	Colonne 1	Colonne 2	Estimation	Indiquez le pourcentage
	Total d'heures que l'élève passe dans la salle de classe régulière - chaque jour	Total d'heures dans un jour de classe normal (y compris la pause déjeuner, la récréation et les périodes d'études)	(Heures dans une salle de classe régulière ÷ Heures dans le jour de classe) x 100 = % (Colonne 1 ÷ Colonne 2) x 100 = %	Section A: Le pourcentage de temps élève passe dans la salle de classe régulière:
Exemple1	5.5	6.5	(5.5 ÷ 6.5) x 100 = 85%	85% du jour (Inside 80% ou Plus de Day)
Exemple2	3	5	(3 ÷ 5) x 100 = 60%	60% du jour (Inside 79-40% of Day)
Exemple3	1	5	(1 ÷ 5) x 100 = 20%	20% du jour (Inside moins de 40% of Day)

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Nom de l'élève :

Pour mieux comprendre ce formulaire, une version annotée du *PEI* est disponible sur le site www.pattan.net de PaTTAN. Tapez « Formulaires annotés » dans le champ de recherche du site. Si vous ne pouvez accéder à l'Internet, vous pouvez solliciter le formulaire annoté en appelant PaTTAN au 800-441-3215.